

Honoraires Agence au 24/10/2018

Transaction (Charge vendeur)

Honoraires inclus dans le prix de vente TTC :

POUR LES BÂTIS

7500 € TTC pour les biens jusqu'à 188 000 €

3.99 % TTC à partir de 188 000 €

POUR LES COMMERCES et FONDS DE COMMERCE :

8000 € TTC jusqu'à 100 000 €, au-dessus de ce montant 10% TTC du montant de la vente

POUR LES TERRAINS :

9.5 % TTC Sur le prix de vente, avec un minimum de 7500 € TTC

9000€ minimum en cas de division effectué par nos soins intégrant la vente de 2 lots ou plus.

PARKING :

2000€ TTC par lot

AUTRE PRESTATION :

4% TTC dont un minimum de 9000€ TTC.

Location (frais locataire et propriétaire)

Frais liés aux visites à la constitution du dossier, à la rédaction du bail :

Zone « très tendues » : 12€ TTC par m² de surface habitable (Paris et proche banlieue)

Zone « tendues » : 10€ TTC par m² de surface habitable (1151 communes, 78, 95, 92, 91....)

Hors zones « tendues » : 8€ TTC par m².

Frais liés à l'état des lieux : 3€ TTC par m² de surface habitable.

Frais liés à la rédaction du bail : 180 TTC.

Location Bail commercial et professionnel : 15% du loyer Hors charges et Hors taxe à la charge du preneur.

Gestion (charge propriétaire)

Tranche sur la base des sommes encaissées mensuellement.

- De 0 à 300€ : 10% HT // 12% TTC
- De plus de 301€ : 6% HT // 7.2% TTC

Honoraire de garantie des loyers impayés (sur le montant des sommes encaissées) : 2.5% TTC